







Fiche de prévention du risque de contamination COVID-19

Version du 3 février 2021

FP-06

CONSTRUCTION D'OUVRAGE NEUF

Gestes « barrière »			
	⚠ Le COVID 19 n'a pas supprimé tous les autres risques usuels des chantiers : ne les oubliez pas !		
Activités concernées	Montage/démontage d'échafaudages Banchage Ferraillage Bétonnage		
Facteurs de risque	Co-activité Proximité (impossibilité de respect de la distance de 2 mètres dans certaines tâches) Outillage commun		
ACTIVITÉS	MESURES EXCEPTIONNELLES DE REMÉDIATION COVID-19		
	ORGANISATIONNELLES	TECHNIQUES	HUMAINES
Prescriptions générales	 Limiter autant que possible le prêt d'outillage Mettre en place un référent Covid : chef de chantier 	· Si partage d'outils : désinfection à chaque utilisateur	· Alerter le référent Covid si les consignes ne sont pas respectées ou que la situation de travail ne permet pas le respect des consignes
Montage /démontage des échafaudages Utilisation	· Respecter la distance de 2 mètres entre intervenants	 Port des gants usuels Port du masque et des lunettes de protection pour la manutention des pièces ne permettant pas la distanciation de 2 m Désinfecter les mains courantes et les lisses des échafaudages à chaque dé but d'intervention et à la reprise après le déjeuner. La désinfection est limitée aux zones de travaux effectifs 	Briefing préalable du chef de chantier avant action









Fiche de prévention du risque de contamination COVID-19

Version du 3 février 2021

Banchage	 Respecter la distance de 2 mètres sur la passerelle des banches entre deux collaborateurs 	 Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de 2 mètres Port des gants usuels 	Briefing préalable du chef de chantier avant action
Ferraillage	· Respecter la distance de 2 mètres entre deux ferrailleurs sur le même voile	 Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de 2 mètres Port des gants usuels 	Briefing préalable du chef de chantier avant action
Bétonnage	 Une seule personne sur la banche avec la benne à béton et une personne distante de 2 mètres pour la vibration 	 Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de 2 mètres Port des gants usuels 	Briefing préalable du chef de chantier avant action
Sous-traitants	· Eviter la co-activité si possible	· En cas de co-activité : les distances barrières de 2 mètres seront respectées, les prise et fin de poste seront décalées de 30 minutes minimum avec les autres entreprises intervenantes afin d'éviter la promiscuité lors de l'accès aux zones de travaux	L'entreprise générale dirige et coordonne l'action du sous-traitant, notamment sur la mise en œuvre des recommandations covid 19
DANS TOUS LES CAS où la distance de 2 mètres ne peut être respectée	· Limiter la durée de l'intervention au strict minimum	· Porter obligatoirement le masque (a minima grand public de catégorie 1) et les lunettes de protection	· Coordination orale préalable avant exécution
Ressources documentaires associées	 Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus covid-19 (OPPBTP) dans sa version du 01/02/2021 Guide de prévention des risques GCEE-CRAMIF 		